



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 14/21

### Objet

Programme d'actions ANAH  
2021

### Secrétaire de séance

Philippe BLANCHET

### Rapporteur :

Dominique TRONCIN

Conseil Communautaire  
11 février 2021  
Dole - 18h30

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 79  
Nombre de procurations : 4  
Nombre de votants : 83  
Date de la convocation : 04 février 2021  
Date de publication : 19 février 2021

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** P. Antoine, D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet, J.L Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, J. Péchinot, A. Pernoux, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge suppléé par R. Vandelle, J. Zasempa.

**Délégués absents ayant donné procuration :**  
D. Germond à J.B Gagnoux, M. Mbitel à S. Champanhet,  
E. Pauvret à M.R Guibelin, H. Prat à L. Jarrot-Mermet.

**Délégué absent non suppléé et non représenté :**  
P. Jacquot.

Par délibération n° GD122/20 du 17 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a approuvé le programme d'actions de la Collectivité relatif aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Ce document précise les modalités d'intervention locales de l'Anah : priorités d'intervention, critères de sélectivité des dossiers, modalités financières d'intervention, conventionnement des logements et loyers applicables, etc.

L'Anah, lors de son Conseil d'Administration du 2 décembre 2020, a modifié profondément certaines règles d'intervention, notamment en faveur des aides à l'amélioration énergétique afin de mieux articuler son dispositif « Habiter Mieux » avec les aides distribuées par le régime « MaPrime Rénov' ».

Cette évolution modifie les règles d'attributions des aides aux travaux et des primes attribuées aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, et confère aussi la gestion du dispositif « MaPrimeRénov' » Copropriétés aux collectivités délégataires.

Ces nouvelles règles doivent donc être transcrites dans le programme d'actions de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, avec application rétroactive pour les dossiers déposés au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Parmi les principaux changements, le gain énergétique minimum requis pour les travaux de propriétaires occupants passe de 25 à 35 %, le plafond de travaux subventionnables est réévalué à 30 000 € HT (au lieu de 20 000 €), et de nouvelles primes de sortie de précarité énergétique et d'atteinte d'un niveau basse consommation sont mises en place.

Accusé de réception en préfecture  
039-200010650-20210211-1421-DE  
Date de télétransmission : 15/02/2021  
Date de réception préfecture : 15/02/2021

En parallèle, les modalités d'application de l'arrêté « Louer abordable » du 10 novembre 2020 quant aux niveaux de performance énergétique minimum pour les logements conventionnés ont été précisées, et doivent, elles aussi, être reprises dans le présent programme d'actions.

Ces modifications, conformément à l'article R 321-10 du Code de la Construction et de l'Habitation, ont préalablement été soumises à l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat lors de sa séance du 04 février 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme d'actions 2021 ci-annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux notifications de subventions relevant des dispositions du programme d'actions.

Fait à Dole,  
Le 11 février 2021,  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- DDT du Jura - SAHEC
- Agence Nationale de l'Habitat